



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAONE ET LOIRE
MAIRIE DE BOUZERON
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 à 10 h

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le trente novembre à dix-heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves MARTIN, maire de la commune.

Date de la Convocation : 21/11/2024
Date d'affichage : 21/11/2024

Secrétaire de séance :
Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO

Présents : M. Yves MARTIN, M. Alexandre VION Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO, M. Nicolas CAPDEVIELLE PÉRÉ, Mme Elisabeth DUVERNOIS, Mme Patricia MACHADO DE SOUSA, M. Antoine RENIAUME, M. Jean-Yves RHODDE, Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Absents : M. Mickaël MEURIOT.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO présente sa candidature.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation compte rendu de la séance du 24 Septembre 2024

Le compte rendu de la séance du 24 Septembre 2024 ne soulève aucune observation.

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

01 – Projet d'extension du parc Freyssinet

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 14 décembre 2023 pour approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit du Grand Chalon en vue de l'extension du parc sportif et écologique Eugène Freyssinet sur les parcelles voisines privées dites de la STEF ainsi que le recours à l'expropriation si les négociations à l'amiable ne devaient pas pouvoir aboutir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **émet** un avis favorable au projet d'extension du Parc sportif et écologique Freyssinet sur la commune de Saint-Rémy.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

02 – Attribution Compensation 2024 par le Grand Chalon

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 25 Avril dernier, il a été voté le montant définitif 2023 concernant l'attribution de compensation avec un peu de retard. Aujourd'hui il est nécessaire de voter celui de 2024, une recette de 21 876 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'Attribution de Compensation définitive 2024 d'un montant de 21 876 € issue de la délibération du nouveau Pacte Financier et Fiscal en tant qu'Attribution de Compensation définitive pour l'exercice 2024, conformément au tableau joint en annexe.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

03 – Caution logement locataire REBAI

M. le Maire rappelle l'Affaire COMMUNE / REBAI et vu la demande de notre Comptable d'émettre un mandat du montant de la caution pour clôturer ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE** le remboursement de la caution concernant le logement communal sis au 4, rue de la Mairie à Bouzeron.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

04 – Personnel : prime de fin d'année 2024

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 05 décembre 2023 une prime de fin d'année a été attribuée au personnel communal. M. le Maire propose de la renouveler cette année pour la même somme soit 700 €. Les personnes concernées sont M. Yannick CANET et Mme Odile SOURZAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne** un avis favorable à la proposition de M. le Maire, **valide** le montant de 700 € (sept cents euros) pour les personnes citées précédemment et **autorise** M. le Maire à procéder aux écritures comptables.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

05 – Règlement salle des fêtes – mise au point

L'équipe de travail fait part aux membres du Conseil Municipal du renouvellement de la vaisselle, des produits d'entretien pour un montant de 1 447 € HT ; des tables pour un montant de 953 € HT et de faire l'acquisition d'un frigo.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **valide** ces achats et **autorise** M. le Maire à signer tout document s'y référant.

06 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Etat néant

Informations du Maire

- a. Compte rendu élagage arbres : demande de devis ; M. le Maire donne lecture du compte rendu de la tournée effectuée le 12 octobre dernier. Il va demander des devis pour l'abattage de certains arbres jugés en mauvais état sanitaire ;
- b. Convention relative aux conditions de participation au coût des services de transports : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un Avenant n° 1 « Modification du montant de la participation du Grand Chalon » ;
- c. Blason de la commune : M. le Maire présente plusieurs modèles de blason élaborés gracieusement par M. BINON, passionné d'héraldique ;
- d. Travaux SUEZ : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société SUEZ a effectué des travaux de réparation rue de la Digoine suite à une fuite importante sur le réseau ;
- e. Plan Communale de Sauvegarde : M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce document est en cours d'élaboration par Le Grand Chalon. A titre individuel la commune de Bouzeron n'est pas concernée par l'élaboration d'un PCS.
- f. SYDESL : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire pour les réparations depuis le 16 novembre dernier est DALKIA GUINOT remplaçant CITEOS ;

Questions diverses

- ADT : bilan énergétique des logements ;
- Bibliothèque : arrêt de la permanence. Une mise en place d'une boîte à livres est envisagée ;
- M. le Maire informe de sa rencontre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels et la possibilité de faire paître des ovins à la montagne de la Folie ;
- Bouche à incendie : autoriser SUEZ à venir faire un devis ;
- Proposition des travaux à venir :
 - Rénovation logement mairie ;
 - Panneau photovoltaïque salle des fêtes ;
 - Logement 2B rue Camille Sailly ;
 - Mise en sécurité du mur rue Etienne GAUVENET (avec barrière) ;
 - Porte de l'ancienne mairie à remplacer.

Séance levée à 12 h 15

Le maire,
Y MARTIN

